

Décret n° 97-555 du 29 mai 1997 relatif au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

29/05/1997

Abrogé par le décret n° 2003-461 du 21 mai 2003. Voir désormais les [articles R. 1412-1 et R. 1412-14](#) du CSP.